

Chers et chères collègues,

Nous souhaitons **attirer votre attention sur les modalités de sortie de la phase expérimentale du projet Université Paris-Saclay**. Nous le faisons dans un **esprit constructif, mus par une inquiétude réelle et le souci que notre communauté puisse prendre son destin en main** comme elle l'a toujours fait, en connaissance de cause.

Génèse du projet Université Paris-Saclay

L'ambition qui a inspiré ce projet était le rapprochement, bénéfique pour la Nation, de l'Université et des grandes écoles en lien fort avec les organismes de recherche. Ce rapprochement était inscrit dans un projet national de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le but était d'offrir le meilleur de ces mondes à nos étudiants et nos concitoyens.

Les principes pour y parvenir : allier audace et excellence scientifique en terme de recherche pour alimenter, avec rigueur et créativité, des formations variées dispensant le meilleur à tous les publics quelles que soient leurs origines sociales.

Création de l'établissement expérimental : deux périmètres emboîtés

Ainsi, en 2019, un décret portait la création de l'établissement public expérimental (EPE) « Université Paris-Saclay » regroupant :

- les composantes de l'université Paris-Sud (UFR Sciences, F2S, DEG, Médecine, Pharmacie, Polytech et les trois IUT ainsi que les personnels administratifs de la Comue), constituant le «périmètre employeur»,
- les grandes écoles dénommées « établissements-composantes » (Agroparistech, CentraleSupélec, l'ENS Paris-Saclay, l'Institut d'Optique Graduate School),
- les universités membres associées « UMA » (UVSQ et UEVE) et
- les organismes de recherche (ONR : CEA, CNRS, INRAE, INRIA, INSERM, ONERA) ainsi que l'IHÉS.

L'ensemble de toutes ces entités constituant le périmètre complet.

Dès 2020 Paris-Sud perd sa personnalité morale et juridique (PMJ), c'est à dire sa souveraineté en terme de moyens et de gestion de ses personnels, d'organisation politique, et, se fond dans Paris Saclay périmètre «employeur». En 2017 Sylvie Retailleau, alors Présidente de Paris-Sud, assurait pourtant que dans cette construction Paris-Sud demeurerait une et indivisible ! Force est de constater que Paris-Sud est désormais éclatée en ses composantes facultaires. Ceci n'est pas sans conséquences pour les personnels du périmètre «employeur».

Dans sa conception initiale, le projet prévoyait à l'horizon 2025 la fusion des UMA et du périmètre «employeur» avec la perte des PMJ respectives de Versailles et d'Evry. À terme, tous devaient perdre leur PMJ, sauf les ONR, tout en conservant leurs réputations et spécificités.

Le chemin parcouru depuis a vu le renforcement de l'intégration de nos stratégies de recherche et de formation en s'appuyant sur des structures de coordination telles les «graduate schools», les «objets interdisciplinaires», la mise en commun des écoles doctorales et enfin la création de l'école universitaire de premier cycle. Cette mise en commun a indéniablement renforcé notre réputation. À quel prix pour le périmètre «employeur» ?

Un périmètre «employeur» politiquement déstructuré ...

Les décisions politiques (stratégie scientifique, formation, etc.) sont élaborées en amont du CA par le comité de direction (Codir) qui est composé d'un représentant de chaque établissement-composante, UMA, de chaque ONR et des doyens ou directeurs de chaque composante. Le périmètre «employeur» ne peut plus s'exprimer d'une seule voix portée par des instances collégiales. Cette dilution conduit à un repli sur soi de chaque composante.

Même si les **statuts temporaires** prévoient une instance, la Commission des Carrières des Enseignants-Chercheurs (la CCEC) faisant office de Conseil Académique en formation restreinte du périmètre «employeur», même si les Comités Techniques et Hygiène et sécurité, désormais CSA, sont ceux hérités de Paris-Sud, l'organisation politique s'en trouve affaiblie.

En effet, la structure de gouvernance habituelle (Président, CA, CAC, Vice Présidents) se situe au périmètre complet. Le périmètre «employeur» est, donc, présidé par le président du périmètre complet. Or, par construction (c.f., règlement intérieur), le périmètre «employeur» est sous représenté (40 % des sièges) au sein du CA de l'Université Paris-Saclay. Il s'en suit que sa destinée est pilotée par les autres établissements. En revanche, les autres établissements ne pratiquent pas la réciprocité. Il s'agit de l'asymétrie des PMJ. Pourtant, **le périmètre «employeur» représente la moitié du périmètre complet** (en incluant les personnels des ONR hébergés qui étaient membres d'un laboratoire de ParisSud).

Le Président, dirigeant les deux périmètres, porte, en particulier, des décisions au périmètre «employeur», périmètre dont il ne maîtrise ni nécessairement l'histoire ni la culture. Il en résulte, notamment quand le président est issu d'un établissement étranger au périmètre «employeur», une forme de déconnexion politique systémique. Il en va de même pour chaque Vice Président, VP adjoint.

... et opérationnellement surchargé

Chaque directeur de service au périmètre «employeur», chaque agent, doit, par construction et systématiquement, agir selon les deux périmètres : il en résulte une charge de travail double car les autres établissements, et nous pouvons le regretter tout en le comprenant, ne déploient pas les moyens nécessaires pour épauler nos services centraux. Les services centraux étant carencés, ils siphonnent les services de proximité du périmètre «employeur» en recrutant, en interne, leurs agents. **Ceci induit une lente mais inéluctable dégradation des conditions de travail de toute notre communauté.** De nombreux collègues vivent cette situation dans un profond désarroi, isolés et totalement démotivés. Cette structuration est inefficace et source de mal-être au travail au périmètre «employeur». **Elle est la conséquence de statuts inadaptés. Or le projet de nouveaux statuts porté par la présidence prévoit le maintien de cette organisation** sans considérer l'évolution majeure que constitue l'abandon de la fusion au profit de l'intégration des UMA.

Une évolution majeure : intégration d'Evry et Versailles qui conservent leurs PMJ

Renonçant au modèle de fusion des universités qui avait été inscrit dans le modèle cible dès 2018 et avancé au jury de l'IDEX, lors du Conseil académique du 7 novembre 2022, puis du CA du 12 janvier 2023, les présidences des trois universités ont proposé d'adopter le principe d'intégration des UMA, qui conservent leur PMJ, au sein de l'Université Paris-Saclay, au même titre que les quatre grandes écoles. Nous sommes favorables à leur intégration bien sûr ! Nous réitérons ici notre regret que les arguments de nature stratégique, scientifique, financière et organisationnelle, qui ont conduit les présidences des universités à renoncer à la fusion pour une intégration, ne nous aient pas été réellement présentés ni discutés par nos communautés.

Une sortie à marche forcée : de nouveaux statuts sans concertation, un calendrier précipité

La 1^{ère} demande de sortie de l'EPE a été fixée au 4 juillet 2023. Tous les conseils de composantes, tous les CA des établissements-composantes et des UMA doivent **adopter cette sortie et la proposition de statuts associée pour un grand établissement au 1^{er} janvier 2025.** Tout est précipité, ne laissant la place à aucun travail collectif sérieux sur le bienfondé de ces statuts qui, nous l'avons compris, modifient à minima les statuts de l'EPE. Il s'agit donc de sortir d'une expérimentation, dotée de statuts et d'une structuration temporaire, pour se fondre dans un grand établissement avec une structuration et une gouvernance pérenne, voire définitive. C'est une question d'importance pour les personnels et les étudiants, qui ne peut se discuter en quelques semaines. Ce **calendrier ne laisse aucunement la place à un vrai travail collectif de bilan de cette expérimentation** tant en termes de participation démocratique, d'équilibre des pouvoirs, de simplification politique et administrative, et de l'intégration de tous les membres (écoles, universités, ONR).

A cela s'ajoute le calendrier du renouvellement des conseils centraux de l'Université Paris Saclay qui va s'intercaler entre la 1^{ère} demande de sortie de l'EPE et la 2^{ème} demande, sans parler de l'autoévaluation HCERES des formations, des laboratoires et de la gouvernance.

Or, nos instances, CA et CAC (Saclay, Evry, UVSQ), ont toutes acté l'intégration des deux UMA. Les structures portant les diplômes nationaux du prochain contrat sont en place et le resteront, sortie ou non de l'expérimentation (universités, qu'elles soient intégrées ou associées, l'école universitaire de 1^{er} cycle). L'urgence ne se justifie plus.

Nous appelons les conseils des composantes à se prononcer contre la modification des statuts proposée par la présidence et contre la sortie précipitée de l'EPE.

Nous avons des propositions à formuler et demandons à être entendus.

Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes